

## NANOBIOTIX annonce les modalités définitives de son offre globale sursouscrite à hauteur de 85 millions d'euros

Mai 21, 2026 3:13 PM EDT

PARIS et CAMBRIDGE, Mass., 21 mai 2026 (GLOBE NEWSWIRE) -- NANOBIOTIX (Euronext: NANO – NASDAQ: NBTX – « **Nanobiotix** » ou la « **Société** »), une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des patients atteints de cancer ou d'autres maladies, annonce la fixation des modalités définitives de son offre globale, préalablement annoncée, composée (i) d'une offre au public de 225.373 *American Depositary Shares* (« **ADS** »), chaque ADS représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,03 euros (une « **Action Ordinaire** »), aux Etats-Unis d'Amérique (l'« **Offre ADS** »), émises au prix de 38,98 \$ par ADS et (ii) d'une offre de (a) 1.959.289 Actions Ordinaires et (b) 345.099 bons de souscriptions d'actions pré-financés (*pre-funded warrants*) (les « **PFW** »), exclusivement à des « investisseurs qualifiés » en Europe (y compris en France) au sens de l'article 2(e) du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), et dans certains autres pays (à l'exclusion des Etats-Unis d'Amérique et du Canada) (l'« **Offre Internationale** ») et, ensemble avec l'Offre ADS, l'« **Offre Globale** »), émises au prix de 33,60 € par Action Ordinaire et de 33,57 € par PFW.

Le prix par Action Ordinaire de 33,60 €, correspondant à un prix de 38,98 \$ par ADS sur la base d'un taux de change de 1 € = 1,16 \$ tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 20 mai 2026, est égal à la moyenne pondérée des cours des Actions Ordinaires sur le marché réglementé Euronext à Paris (« **Euronext** ») au cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'Offre Globale (à savoir, le 18 mai, 19 mai et 20 mai 2026), diminué d'une décote de 14,92 %, et a été déterminé par la Société conformément à la 29<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 19 mai 2025 (l'« **Assemblée Générale** »). Le prix de souscription de chaque PFW est égal au prix de souscription par Action Ordinaire émise dans le cadre de l'Offre Internationale, moins 0,03 €.

Le produit brut total de l'Offre Globale s'élève à environ 98,6 millions de dollars, correspondant à environ 85,0 millions d'euros, dont environ 73,4 millions d'euros au titre de l'Offre ADS et de l'Offre Internationale et 11,6 millions d'euros au titre des PFW, avant déduction des commissions de garantie au titre de l'Offre Globale et des frais estimés liés à l'Offre Globale, en supposant que l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous) ne soit pas exercée dans le cadre de l'Offre Globale. Dans l'hypothèse où tous les PFW seraient exercés, le produit brut total s'élèverait à environ 12k dollars, correspondant à environ 10k euros.

Jefferies, TD Cowen et Stifel agissent en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés pour les besoins de l'Offre Globale.

L'Offre Globale fait l'objet d'un contrat de garantie et de placement, conclu le 21 mai 2026. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

### Modalités de l'Offre Globale

L'émission de 2.184.662 Actions Ordinaires (y compris sous forme d'ADS) et de 345.099 PFW dans le cadre de l'Offre Globale a été décidée ce jour par le directoire de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale, aux termes de sa 29<sup>ème</sup> résolution.

### Principaux termes des PFW

Le prix de souscription de chaque PFW est de 33,57 € (soit 38,94 dollars), correspondant au prix de souscription par Action Ordinaire émise dans le cadre de l'Offre Globale, moins 0,03 €.

Chaque PFW donne le droit à son titulaire de souscrire une Action Ordinaire à un prix de 0,03 €.

Les PFW pourront être exercés en numéraire à compter de leur date d'émission jusqu'au 26 mai 2036.

Les PFW sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce. Ils seront émis sous forme dématérialisée et détenus au nominatif pur sur le compte-titres ouvert au nom du titulaire dans les livres du teneur de comptes de la Société.

Aucune fraction d'action ne pourra être émise lors de l'exercice d'un PFW, étant entendu que le nombre d'actions à livrer dans le cadre de l'exercice d'un ou de plusieurs PFW en vertu d'un bulletin d'exercice sera arrondi à la baisse au multiple entier le plus proche d'une action.

Si la Société réalise l'une des opérations visées aux articles L. 228-99 et L. 228-101 du Code de commerce, les droits des porteurs des PFW seront maintenus conformément auxdits articles.

Les PFW ne seront pas admis aux négociations sur Euronext ou sur un marché financier national ou étranger ni sur un système de négociation reconnu au niveau national. Les actions émises sur exercice des PFW (les « **Actions Issues des PFW** ») seront détenues au choix du porteur soit au nominatif soit au porteur. Dès leur émission, les Actions Issues des PFW seront automatiquement assimilées aux actions ordinaires de la Société et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext sous le même numéro ISIN.

Les porteurs de PFW seront automatiquement regroupés en masse pour la défense de leurs intérêts communs. La masse agira, en partie, par l'intermédiaire d'un représentant et, en partie, par des décisions collectives des porteurs concernés.

### Règlement-livraison estimé

Le règlement-livraison de l'Offre Globale devrait avoir lieu le 26 mai 2026, sous réserve des conditions usuelles.

### Option de Surallocation

Dans le cadre de l'Offre Globale, la Société a accordé aux banques garantes de l'Offre Globale une option de surallocation leur permettant de souscrire pendant une période de 30 jours des ADS supplémentaires, dans la limite d'un maximum de 15% du nombre total d'ADS émises dans le

cadre de l'Offre Globale, dans les mêmes termes et selon les mêmes conditions que l'Offre Globale, conformément à la délégation accordée par l'Assemblée Générale, aux termes de sa 36<sup>ème</sup> résolution (l'« **Option de Surallocation** »). La Société annoncera l'exercice éventuel de l'Option de Surallocation et le nombre d'ADS à émettre en conséquence dès que possible dans un communiqué de presse ultérieur.

### Stabilisation

Dans le cadre de l'Offre Globale, Jefferies LLC, agissant en tant qu'agent stabilisateur, peut effectuer des transactions en vue de soutenir, stabiliser ou maintenir le prix de marché de ces titres à un niveau supérieur à celui qui pourrait autrement prévaloir sur le marché des ADS de la Société. Il n'existe cependant aucune garantie que l'agent stabilisateur prendra une quelconque mesure de stabilisation, une telle mesure étant décidée, elle pourrait être arrêtée à tout moment, sans préavis. Toute action de stabilisation ou de surallocation sera effectuée conformément à la réglementation applicable et pourra être entreprise sur le Nasdaq Global Select Market.

### Produit estimé dans le cadre de l'Offre Globale

Le produit brut total de l'Offre Globale s'élève à environ 98,6 millions de dollars, correspondant à environ 85,0 millions d'euros, dont environ 73,4 millions d'euros au titre de l'Offre ADS et de l'Offre Internationale et 11,6 millions d'euros au titre des PFW, avant déduction des commissions de garantie au titre de l'Offre Globale et des frais estimés liés à l'Offre Globale, en supposant que l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous) ne soit pas exercée dans le cadre de l'Offre Globale. Dans l'hypothèse où tous les PFW seraient exercés, le produit brut total estimé perçu par la Société dans le cadre de l'Offre Globale s'élèverait à environ 12k dollars, correspondant à environ 10k euros. Si la Société devait émettre des ADS supplémentaires à la suite de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation dans le cadre de l'Offre Globale, le produit brut estimé perçu par la Société dans le cadre de l'Offre Globale devrait s'élever à environ 100 millions de dollars, soit environ 87,8 millions d'euros, avant déduction des frais estimés liés à l'Offre Globale et des commissions dues aux banques par la Société.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net perçu dans le cadre de l'Offre Globale comme suit :

- moins de 10% pour soutenir le développement et l'avancement du JNJ-1900 (NBTXR3),
- entre 50 à 60% pour faire avancer le Nanoprimer et nos autres plateformes, et
- entre 30 à 40% pour financer les besoins généraux de la Société.

La Société entend utiliser le produit de l'Offre Globale sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels. La Société ne peut pas prédire avec certitude toutes les utilisations particulières du produit net devant être reçu à l'issue de l'Offre Globale, ni les montants que la Société va réellement dépenser selon les proportions indiquées ci-dessus. Les montants et le calendrier des dépenses réelles de la Société et l'étendue du développement clinique peuvent varier de manière significative en fonction de nombreux facteurs, y compris l'avancement des efforts de développement, le statut et les résultats des études précliniques et des essais cliniques en cours ou des essais cliniques que la Société pourrait lancer à l'avenir, ainsi que les collaborations que la Société pourrait conclure avec des tiers pour ses produits candidats et tout besoin de trésorerie imprévu. Par conséquent, la direction de la Société conservera un large pouvoir discrétionnaire sur l'affectation du produit net.

La Société estime que le produit net de l'Offre Global, ajouté à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, sera suffisant pour couvrir ses besoins en fonds de roulement jusqu'en 2029, compte tenu du rythme de consommation de trésorerie actuellement prévu par la Société.

Les estimations de la Société concernant la période pendant laquelle ses ressources financières devraient être suffisantes pour répondre à ses besoins en fonds de roulement sont des déclarations prospectives qui impliquent des risques et des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier matériellement et négativement en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que décrits dans la section « Note spéciale relative aux déclarations prospectives ».

### Engagement de conservation et d'abstention

Dans le cadre de l'Offre Globale, les membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société ont consenti à un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de ce jour, sous réserve d'exceptions usuelles, ainsi que d'une exception permettant aux mandataires concernés de financer le prix d'exercice d'options de souscription d'actions et/ou de procéder au paiement de tout impôt qui serait dû dans le cadre de l'exercice de ces options. La Société a également consenti un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de ce jour, sous réserve d'exceptions usuelles.

### Dilution

Cette opération a recueilli le soutien d'actionnaires existants, notamment Qatar Holding LLC et Invus, ainsi que d'autres investisseurs spécialisés dans le secteur de la santé.

À titre d'illustration, en supposant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation et des PFW, et sur la base du nombre d'actions en circulation de la Société et de la structure de son actionariat au 31 décembre 2025, la structure de l'actionariat de la Société serait, à sa connaissance, la suivante :

Actionnaires	Avant l'Offre Globale			Après l'Offre Globale, sans tenir compte de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation			Après l'Offre Globale et l'exercice intégral de l'Option de Surallocation			Après l'Offre Globale et l'exercice intégral de l'Option de Surallocation et des PFW		
	Nombre d'Actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'Actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'Actions	% du capital social	% des droits de vote	Nombre d'Actions	% du capital social	% des droits de vote
Invus (A)	5 844 592	12,07%	11,67%	6 095 038	12,05%	11,66%	6 095 038	12,04%	11,65%	6 440 137	12,63%	12,23%
JJDC (B)	5 623 816	11,62%	11,23%	5 623 816	11,12%	10,76%	5 623 816	11,11%	10,75%	5 623 816	11,03%	10,68%
Qatar Holding LLC (C)	4 298 507	8,88%	8,58%	4 526 185	8,95%	8,66%	4 526 185	8,94%	8,65%	4 526 185	8,88%	8,60%
<b>Total (A) + (B) + (C)</b>	<b>15 766 915</b>	<b>32,57%</b>	<b>31,48%</b>	<b>16 245 039</b>	<b>32,11%</b>	<b>31,08%</b>	<b>16 245 039</b>	<b>32,09%</b>	<b>31,06%</b>	<b>16 590 138</b>	<b>32,55%</b>	<b>31,72%</b>

Laurent Levy	1 394 292	2,88%	4,47%	1 394 292	2,76%	4,28%	1 394 292	2,75%	4,28%	1 394 292	2,74%	4,25%
Bart Van Rhijn	356 747	0,74%	0,71%	356 747	0,71%	0,68%	356 747	0,70%	0,68%	356 747	0,70%	0,68%
Anne-Juliette Hermant	241 708	0,50%	0,76%	241 708	0,48%	0,73%	241 708	0,48%	0,73%	241 708	0,47%	0,72%
Autres dirigeants et employés	253 585	0,52%	0,66%	253 585	0,50%	0,63%	253 585	0,50%	0,63%	253 585	0,50%	0,63%
<b>Total Dirigeants et employés</b>	<b>2 246 332</b>	<b>4,64%</b>	<b>6,66%</b>	<b>2 246 332</b>	<b>4,44%</b>	<b>6,33%</b>	<b>2 246 332</b>	<b>4,43%</b>	<b>6,32%</b>	<b>2 246 332</b>	<b>4,41%</b>	<b>6,32%</b>
Flottant	30 374 703	62,74%	61,92%	32 081 241	63,41%	62,60%	32 115 04632	63,43%	62,62%	32 165 152	63,00%	62,21%
Actions auto-détenues	22 118	0,05%		22 118	0,04%		22 118	0,04%		22 118	0,04%	
<b>TOTAL</b>	<b>48 068 410</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 730 594</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>50 628 53550</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>51 023 740</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

À titre d'illustration, l'impact de l'Offre Globale sur la dilution d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société avant l'Offre Globale et n'y souscrivant pas, et sur les capitaux propres de la Société, est le suivant (calcul effectué sur la base des 48.410.068 actions en circulation de la Société et d'un montant de -84,483 € de capitaux propres de la Société au 31 décembre 2025) :

	Quote-part du capital		Quote-part des capitaux propres par action	
	Base non-diluée	Base diluée *	Base non-diluée	Base diluée *
Avant l'Offre Globale	1,0000 %	0,9066 %	-1,75	-1,58
Après l'Offre Globale	0,9568 %	0,8710 %	-1,67	-1,52
Après l'Offre Globale (en supposant l'exercice intégrale de l'Option de Surallocation)	0,9562 %	0,8705 %	-1,67	-1,52
Après l'Offre Globale (en supposant l'exercice intégrale de l'Option de Surallocation et des PFW)	0,9497 %	0,8651 %	-1,66	-1,51

\* en ce compris les 4.985.304 actions ordinaires susceptibles d'être émises sur exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA), et des options de souscription d'actions (OSA) au 31 décembre 2025.

#### Facteurs de risques

Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les risques décrits à la rubrique « Facteurs de risqué » du Supplément au Prospectus Préliminaire (tel que défini ci-après), y compris les risques suivants :

- les actionnaires ne participant pas à l'Offre Globale peuvent voir leur participation dans le capital social de la Société diluée en raison de l'émission de nouveaux titres ;
- la volatilité et la liquidité des actions ordinaires et des ADS de la Société peuvent subir des fluctuations importantes (principalement à la baisse), et il peut y avoir des différences sur le Nasdaq et Euronext ; et
- des ventes d'actions ordinaires et d'ADS de la Société, en particulier par ses actionnaires significatifs, pourraient avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur les cours de la Société.

Par ailleurs, la Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques liés à la Société et à ses activités présentés à la section 1.5 du document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro D.26-020 le 31 mars 2026, qui est disponible gratuitement sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://ir.nanobiotix.com/>, ainsi que sur le site Internet de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org/](http://www.amf-france.org/).

Cette opération n'est pas soumise à l'obligation d'établir un prospectus devant être approuvé par l'AMF conformément au Règlement Prospectus, ni à l'obligation de déposer auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'annexe IX du Règlement Prospectus.

#### Règlement-livraison – Documentation

Les ADS de la Société sont admis aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « NBTX ». Les Actions Ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « NANO ». La Société n'a pas l'intention de demander l'admission à la négociation des PFW sur un marché financier national ou étranger ni sur un système de négociation reconnu au niveau national

Les Actions Ordinaires devraient être admises à la négociation sur Euronext le 26 mai 2026.

Les Actions Ordinaires (y compris celles sous la forme d'ADS) émises dans le cadre de l'Offre Globale feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les Actions Ordinaires existantes de la Société actuellement admises aux négociations

sur Euronext, sous le même code ISIN FR0011341205. Les négociations des Actions Ordinaires de Nanobiotix sur Euronext sont suspendues aujourd'hui jusqu'à l'ouverture des négociations des ADS de Nanobiotix sur le Nasdaq Global Select Market vers 15h30 (heure de Paris) / 9h30 (heure de New York) aujourd'hui.

Les ADS et Actions Ordinaires émises dans le cadre de l'Offre Globale le sont conformément à un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « *Form F-3* » (numéro d'enregistrement 333-285604), qui a été enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission (la « **SEC** ») aux États-Unis le 6 mars 2025 et déclaré effectif le 14 mars 2025. L'Offre Globale est effectuée uniquement au moyen d'un prospectus et d'un supplément au prospectus qui font partie du document d'enregistrement. Une version préliminaire du supplément au prospectus (le « **Supplément au Prospectus Préliminaire** ») décrivant les termes de l'Offre Globale a été enregistré auprès de la SEC le 20 mai 2026, disponible sur le site internet de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). La version finale du supplément au prospectus relatif à l'Offre Globale sera déposée auprès de la SEC. Lorsqu'ils seront disponibles, des exemplaires du supplément au prospectus définitif (et du prospectus qui y est joint) relatif à l'Offre Globale pourront être obtenus auprès de Jefferies LLC, Att: Equity Prospectus Department, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022, ou par téléphone au (877) 821-7388, ou par email à l'adresse suivante [Prospectus\\_Department@Jefferies.com](mailto:Prospectus_Department@Jefferies.com), ou auprès de TD Securities (USA) LLC, c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, ou par email à l'adresse suivante [TManualrequest@broadridge.com](mailto:TManualrequest@broadridge.com), ou auprès de Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated, Att: Syndicate, One Montgomery Street, Suite 3700, San Francisco, CA 94104, ou par téléphone au (415) 364-2720 ou par email à l'adresse suivante [syndprospectus@stifel.com](mailto:syndprospectus@stifel.com).

Cette opération n'est pas soumise à l'obligation d'établir un prospectus devant être approuvé par l'AMF conformément au Règlement Prospectus, ni à l'obligation de déposer auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'annexe IX du Règlement Prospectus.

## A propos de NANBIOTIX

Nanobiotix est une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des millions de patients ; elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La philosophie de l'entreprise est ancrée dans le concept de repousser les limites de ce qui est connu pour élargir les possibilités de la vie humaine.

Constituée en 2003, Nanobiotix a son siège social à Paris, en France et est cotée sur Euronext à Paris depuis 2012 et sur le Nasdaq Global Select Market à New York depuis décembre 2020. La Société détient des filiales dont une notamment à Cambridge, Massachusetts (États-Unis).

Nanobiotix est propriétaire de plus de 25 familles de brevets associés à trois (3) plateformes nanotechnologiques ayant des applications dans 1) l'oncologie ; 2) la biodisponibilité et la biodistribution ; et 3) les troubles du système nerveux central.

## Contacts

---

### Nanobiotix

---

#### Communications Department

Brandon Owens  
VP, Communications  
+1 (617) 852-4835  
[contact@nanobiotix.com](mailto:contact@nanobiotix.com)

#### Investor Relations Department

Joanne Choi  
VP, Investor Relations (US)  
+1 (713) 609-3150

Ricky Bhajun  
Director, Investor Relations (EU)

[investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com)

---

### Media Relations

---

France – **HARDY**  
Caroline Hardy  
+33 06 70 33 49 50  
[carolinehardy@outlook.fr](mailto:carolinehardy@outlook.fr)

Global – **uncapped Communications**  
Becky Lauer  
+1 (646) 286-0057  
[uncappednanobiotix@uncappedcommunications.com](mailto:uncappednanobiotix@uncappedcommunications.com)

## Note spéciale relative aux déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de safe harbor du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995 incluant notamment des déclarations concernant l'Offre Globale proposée par la Société et l'utilisation de produits qui en découlent. Les mots tels que « s'attend », « a l'intention », « peut », « pourrait », « planifie », « potentiel », « devrait » et « sera » ou la négative de ces expressions et des expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles du management de la Société et sur les informations actuellement à sa disposition. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences significatives entre les résultats prospectifs de Nanobiotix, tels que les conditions du marché, y compris le prix de négociation et la volatilité des ADSs et des Actions Ordinaires de Nanobiotix, les déclarations concernant la réalisation, le calendrier et le montant de l'Offre Globale, ainsi que l'utilisation du produit net de l'Offre Globale et les risques liés aux activités et les performances financières de Nanobiotix. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la Société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Nanobiotix en anglais intitulé « *Form 20-F* » enregistré auprès de la SEC le 31 mars 2026 à la rubrique « Item 3.D. Risk Factors », dans le Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2026 et dans tout autre document déposé par Nanobiotix auprès de la SEC et de l'AMF, qui sont disponibles sur le site web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov/> et sur le site web de l'AMF à l'adresse [www.amf.org](http://www.amf.org). Il ne peut être donné aucune assurance quant aux conditions finales de l'Offre Globale. Les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et, sauf si cela est requis par la réglementation applicable, Nanobiotix ne sera pas tenue d'actualiser ces informations prospectives.

## Avertissement

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières de la Société, dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent

document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans ce document ne peuvent être offertes ou vendues en France qu'en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, tels que définis dans le Règlement Prospectus.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

L'Offre Internationale est réservée en aux « investisseurs qualifiés », tels que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France (chacun, un « **Etat Membre Concerné** »), aucune offre des titres mentionnés dans le présent document n'est faite et ne sera pas faite au public dans cet Etat Membre Concerné, sauf (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre Concerné, ou (iii) dans d'autres circonstances relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; à condition qu'aucune de ces offres ne nécessite la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout Etat Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes (a) en dehors du Royaume-Uni, (b) qui sont des « *qualified investors* » (tel que défini à l'article 15 de la Schedule 1 to the Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024 (le « **Règlement POAT** »)) qui sont des « *professionnels de l'investissement* » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordre** »), (c) qui sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance (ensemble, les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, toute offre de titres décrite dans le présent document sera effectuée en vertu d'une dérogation à l'obligation de publier un prospectus prévue par le Règlement POAT. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se prévaloir de ce document ou de son contenu.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres émis dans le cadre de l'Offre Internationale a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que : (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MIFID II** »); et (ii) tous les canaux de distribution des titres émis dans le cadre de l'Offre internationale aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les titres (un « **distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les titres émis dans le cadre de l'Offre Internationale (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.

#### Pièce jointe

- [Nano - FRENCH CP de Pricing 2026 Follow-On Offering FINALFINALPDF.pdf](#)